

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023 Délibération n° 04_30-03-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2023 ACTUALISATION ET BILAN

Vu la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

☛ D'ACTUALISER les Autorisations de Programme – Crédits de Paiement comme portées ci-dessous :

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

BUDGET PRINCIPAL

Liaison cyclotourisme du Lac au Port de Lavau-Sur-Loire
Programme n° 45
Direction du Tourisme

Exercice	Bilan autorisation programme / exercice
2017	10 137,60 €
2018	840,00 €
2019	124 327,93 €
2020	349 062,21 €
2021	101 918,73 €
2022	4 846,50 €
Montant mandaté	591 132,97 €

Programmation future / exercice	Chapitre 23	Total par année
2023	0,00 €	0,00 €
Total programmation future		0,00 €

Total autorisation de programme - crédits de paiement	591 132,97 €
--	---------------------

Pôle touristique du Lac
Programme n° 49
Direction du Tourisme

Exercice	Bilan autorisation programme / exercice
2017	16 075,92 €
2018	149 526,64 €
2019	479 485,79 €
2020	0,00 €
2021	5 150,05 €
2022	9 579,61 €
Montant mandaté	659 818,01 €

Programmation future / exercice	Chapitre 23	Total par année
2023	0,00 €	0,00 €
Total programmation future		0,00 €

Total autorisation de programme - crédits de paiement	659 818,01 €
--	---------------------

Gymnase de la Justice à Savenay
Direction infrastructures

Exercice	Bilan autorisation programme / exercice
2022	0,00 €
Montant mandaté	0,00 €

Programmation future / exercice	Chapitre 23	Total par année
2023	700 000,00 €	700 000,00 €
2024	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €
2025	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Total programmation future		7 000 000,00 €

Total autorisation de programme - crédits de paiement	7 000 000,00 €
--	-----------------------

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activité Porte Estuaire Est

Budget annexe développement économique hors taxes (61)

Direction du Développement Economique

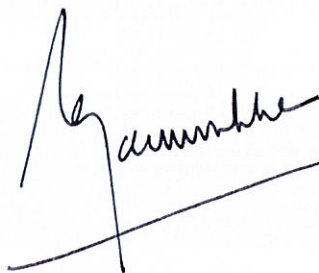
Exercice	Bilan autorisation programme / exercice
2018	6 883,39 €
2019	1 244 773,42 €
2020	389 372,71 €
2021	15 414,15 €
2022	0,00 €
Montant mandaté	1 656 443,67 €

Programmation future / exercice	Chapitre 011	Total par année
2023	50 000,00 €	50 000,00 €
Total programmation future		50 000,00 €

Total autorisation de programme - crédits de paiement	1 706 443,67 €
--	-----------------------

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

04 AVR 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 04 AVR 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU